

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Delorme

Site inspecté : Le Lampourdier (Orange)

Date de l'inspection: 28/05/19

INSPECTION

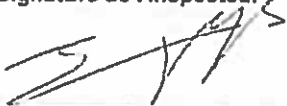
Constat de l'inspecteur :

En 2017 et 2018, l'exploitant n'a pas réalisé de campagne annuelle de mesures des vibrations au niveau des habitations les plus proches comme prévu par l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Écart aux dispositions de : article 15.1 de l'arrêté préfectoral SI 2005.01-10-10-0010 PREF du 10/01/2005
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur




L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

JUNH A. Guisiermaire d'exploitateur



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons rappelé cette obligation réglementaire au chef de carrière.

Une mesure a été faite début juin chez un riverain et nous en feront régulièrement en cours d'année.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Delorme

Site Inspecté : Le Lampourdier (Orange)

Date de l'inspection: 28/05/19

INSPECTION

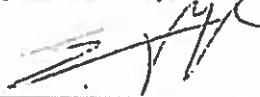
Constat de l'inspecteur :

L'exploitation ne possède pas d'aire étanche pour le ravitaillement des engins de chantier.

Écart aux dispositions de : article 10.1.1 de l'arrêté préfectoral SI 2005.01-10-10-0010 PREF du 10/01/2005
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

JUNG D. Gestionnaire d'exploitation


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Suite à la mise en service de la nouvelle installation de traitement des matériaux, nous allons déplacer l'aire de ravitaillement vers l'entrée de la carrière et la nouvelle station-service répondra en tout point à la réglementation actuelle et comportera, en particulier, une aire étanche conformément à notre arrêté.
Mise en service prévue pour fin 2019, premier trimestre 2020.

Suites susceptibles d'être données

DREAL

Ecart levé	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Commentaires :				

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 23 juin 2017

Exploitant : DELORME

Date de l'inspection : 30 mai 2017

Site inspecté : Orange (8410), lieu-dit " Lampourdier "

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

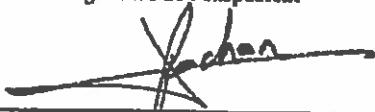
Les analyses des eaux du forage ne portent pas sur l'ensemble des paramètres prévus par les analyses de type C3 et des hydrocarbures totaux.

Écart aux dispositions de : l'article 10.2 de l'arrêté préfectoral n° SI2005-01-10-0010-PREF du 10 janvier 2005 autorisant l'exploitation de la carrière.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur


Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Daniel JUNG, gestionnaire d'exploitation



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Pour les prochaines analyses de type C3 ou autres, toute commande passée au laboratoire comportera le détail de tous les paramètres et composants à analyser afin que ces derniers figurent clairement sur le rapport d'analyse.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

La part sera vérifiée lors d'un prochain contrôle.

20/06/17

Fiche soldée le :

